

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

Mme Anne-Lise LANSIQUE, M. Stevens BOBI, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250410DEL21

INSERTION

Convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable avec la MMI'e

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-0618 en date du 18 juin 2018, la commune de BRON a adhéré au GIP «Maison de l'Emploi et de la Formation» devenu «Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi».

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres.

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2024, a validé la convention de partenariat entre la MMI'e et la Ville pour la période 2024-2026.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle, la Ville intègre dans certains marchés publics des clauses sociales. Ces clauses permettent de garantir un accès à l'emploi pour les publics éloignés du marché du travail et de soutenir les entreprises engagées dans une démarche responsable,

La Ville s'engage donc dans une politique d'achat socialement responsable en intégrant une dimension sociale dans la passation et l'exécution de certains de ses marchés afin de favoriser le développement de l'emploi des personnes en difficulté d'insertion.

Afin d'assurer un suivi optimisé des clauses sociales, il est proposé de s'appuyer sur la MMI'e, en charge, sur le territoire de la Métropole de Lyon, d'accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés.

Elle possède le rayonnement, l'expertise, les outils et les professionnels formés et expérimentés, afin de :

- faciliter la mise en relation entre les publics en insertion brondillants et les entreprises attributaires des marchés publics de la Ville,
- effectuer la promotion de profils de candidats en insertion, à l'échelle de marchés publics métropolitains,
- assurer de manière efficiente le reporting des heures d'insertion sur le logiciel ad hoc.

Pour le bon fonctionnement de la mission, la Ville versera à la MMI'e une participation financière dont le montant sera défini annuellement en fonction du volume annuel de la mission.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable avec la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD